

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 18 FÉVRIER 2020**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 14 FÉVRIER 2020.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et du greffe, sont également présents.

2020-111 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- À l'item 30.01 on doit y remplacer le numéro de lot « 6 256 428 » par les numéros de lots « 2 528 117, 6 256 023 et 6 256 022 ».

2020-112 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant le sujet ci-haut mentionné :

Un citoyen non-identifié :

- À combien les taxes s'élèveront pour l'acquisition de ce terrain?

Monsieur David Friedman :

- La création d'usage mixte dans le Village ;
- Ce n'est pas bien que la décision soit déjà prise.

Monsieur Alain Dubuc :

- Félicite monsieur le maire.

Madame Genny Gomes :

- Est-ce qu'il y a des changements au zonage prévus ?

Madame Tracy McBean :

- La combinaison des lots.

Monsieur Paul Parfett :

- Pourquoi ne pas avoir acheté le Pionnier ?

Monsieur Timothy Thomas :

- Félicitations au conseil ;
- L'utilisation du terrain.

Monsieur Michel Forest :

- Remercie la Ville pour ses réponses aux demandes dans le mémoire de la *Société de la Sauvegarde du Patrimoine*.

Monsieur Murray Levine :

- N'a jamais eu de réponse.

Monsieur Daniel Montpetit :

- La maison pourra-t-elle être relouée pour y loger les locataires qui ont perdu leur logis ?

2020-113

APPROBATION ET AUTORISATION – SIGNATURE DE LA TRANSACTION À INTERVENIR AVEC « QUORUM LAKESHORE INC. » POUR L'ACQUISITION PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DES LOTS 2 528 117, 6 256 023 ET 6 256 022 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, APPARTENANT À « QUORUM LAKESHORE INC. » ET SITUÉS AU NORD-OUEST DE L'INTERSECTION DU CHEMIN BORD-DU-LAC–LAKESHORE ET DE L'AVENUE CARTIER, À POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver et d'autoriser la signature de la transaction à intervenir avec « Quorum Lakeshore inc. » pour l'acquisition par la Ville de Pointe-Claire des lots 2 528 117, 6 256 023 et 6 256 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à « Quorum Lakeshore inc. » et situés au nord-ouest de l'intersection du chemin Bord-du-Lac–Lakeshore et de l'avenue Cartier, à Pointe-Claire ;

QUE la transaction se fera au prix de 3 750 000 \$, plus les honoraires et frais d'enregistrements, toutes taxes et autres frais applicables ;

QUE le trésorier de la Ville sera autorisé à puiser les fonds requis pour la transaction, à même les réserves et les surplus disponibles et non autrement affectés ;

D'autoriser le maire ainsi que la greffière et directrice des services juridiques à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, la transaction à intervenir avec « Quorum Lakeshore inc. » et tous les documents légaux et contractuels subséquents requis aux fins des présentes.

2020-114

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE lever la séance à 20 h 35.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière